

L'ESSENTIEL DE L'INFO

PRIME DE VOIE PUBLIQUE : COLÈRE DES CADRES ÉCARTÉS



Rappel : la prime de voie publique a été créée par le décret du 25 avril 2024. Une circulaire d'attribution et de paiement de la prime est parue le 5 août sans la moindre concertation syndicale, retenant une version très restrictive qui se limite pour les cadres « l'appartenance aux services listés » pour le versement de la prime. De fait, sont exclus tous les chefs de voie publique : chef SSQ et leurs adjoints, chefs UOP, chefs UAO, chefs SDSP, SLSP ou les officiers des SDN...

Cette lecture minimaliste est inacceptable et ne correspond en rien à l'investissement quotidien des officiers sur la voie publique.

Aujourd'hui, en l'absence de ministre, aucune réponse ne nous est apportée par l'administration. Seul un nouvel arrêté peut corriger ces injustices.

Le SCSI a sollicité la tenue d'une réunion en urgence avec le cabinet du ministre afin que cette circulaire soit réécrite et que l'arrêté des services éligibles soit revu. Dès sa nomination, le nouveau ministre sera interpellé sur ce sujet.

La mise en paiement de cette prime d'un montant de 50€ est prévue pour le mois d'octobre.

OFFICIERS DE POLICE : DES ATTENTES FORTES

Depuis la signature du protocole LOPMI, les officiers sont toujours en attente de la traduction effective de certaines mesures :

- Exhaussement de l'IRP de base des stagiaires à l'ENSP ;
- Alignement de la prime de fidélisation en Ile-de-France du CC sur celle du CEA ;
- Augmentation du nombre d'IRP D et Chef de service (**150 de chaque programmées sur la LOPMI pour 2023-2027 ; toujours rien à ce jour !**).

Ces mesures validées sont toujours bloquées, dans l'attente de nomination d'un gouvernement. La parole du politique doit être respectée et le nouveau ministre de l'Intérieur devra inévitablement tenir les engagements actés avec son prédécesseur.

Les attentes sont très fortes de la part de tous les officiers de police, lesquels se sont investis sans compter cet été sur les jeux olympiques et paralympiques qui ont été aux yeux de tous une réussite !

PRIME OPJ : CARTOGRAPHIE À REVOIR

La réforme de la police nationale s'achève : elle implique une révision de la cartographie OPJ en adéquation avec la nouvelle nomenclature officier de l'ensemble des zones et des directions nationales. C'est l'occasion d'opérer des corrections nécessaires et d'intégrer nos collègues injustement oubliés.

Dans la gendarmerie nationale, un arrêté du 7 août 2024 vient modifier le nombre maximal d'emplois ouvrant droit à la prime liée à l'attribution des missions d'officier de police judiciaire : 37335 gendarmes sont concernés.

Pour mémoire, 26 500 personnels actifs de la police nationale y sont éligibles. **INSUFFISANT !**

Le SCSI-Cfdt réclame la révision de l'arrêté de liste des cadres de police.

RAPPEL DES RÈGLES DU DÉPLAFONNEMENT DU CET EN 2024

Vous avez été très sollicités à l'occasion des JOP et avez accumulé des jours de récupération qui peuvent vous conduire à épargner sur votre CET.

Pour rappel, un arrêté en date du 22 février 2024 a fixé les règles du déplafonnement du CET en 2024.

La progression maximale du nombre de jours pouvant être épargnés est portée à 20 jours (au lieu de 10) sous réserve des plafonds suivants:

CET ≤ à 60 jours en 2023 : plafond maximum de 70 jours ;

CET > à 60 jours en 2023 : plafond relevé de 10 jours maximum.

CALENDRIER DE GESTION MG2



Un mouvement général de mutation (MG2 2024) interviendra avant la fin de l'année.

Vous trouverez ci-dessous le calendrier prévisionnel communiqué par l'administration:

- Diffusion du TG d'ouverture des postes : 16 septembre 2024
- Clôture des candidatures : 04 octobre 2024
- Publication du TG des retenus : semaine du 02 au 06 décembre 2024
- Prise de poste à compter du 06 janvier 2025 (date générique)
- Date maximale de report : 01 mars 2025 (en fonction des situations)

Les délégués SCS-Cfdt dans les directions territoriales et zonales, ainsi que dans les services et directions nationales sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche de mobilité.